



Conseil Municipal du 18/02/2021



Rapport d'orientations Budgétaires 2021

Ville de Roquemaure



SOMMAIRE

- 1- Contexte économique général**
- 2- Plan de relance : France Relance**
- 3- Projet de loi de finances 2021**
- 4- Analyse financière de la commune à fin 2020**
 - a. Section de fonctionnement
 - b. Section d'investissement
 - c. Indicateurs financiers à fin 2020
- 5- Orientations budgétaires 2021 en fonctionnement**
 - a. Recettes de fonctionnement
 - b. Charges de fonctionnement
- 6- Programmation des investissements 2021-2025**
 - a. Projets engagés en 2021
 - b. Projets en phase d'études

1-Contexte économique général :

La Banque de France et l'INSEE ont présenté, dans le courant du mois de décembre, leurs dernières prévisions macroéconomiques pour l'économie française. Au cours de l'année 2020 la France a subi un recul de son PIB de plus de 8 %.

Le début d'année 2021 pourrait être celui d'un rebond de l'activité économique, mais le chômage devrait rester à un niveau durablement élevé.

Plusieurs documents présentent une analyse la situation économique de la France et font des projections pour 2021 :

- Banque de France : projections macroéconomiques 2020 du 14 décembre 2020 et Point sur la conjoncture française à fin décembre 2020, publié le 13 janvier 2021
- OFCE : évaluation au 11 décembre 2020 de l'impact économique de la pandémie de Covid 19 en France et perspectives pour 2021, publié le 11 décembre 2020
- Insee : note de conjoncture du 15 décembre 2020
- La Finance pour Tous, quelles perspectives pour l'économie française, publié le 21 décembre 2020

Le descriptif du contexte économique reprendra donc les données indiquées dans ces documents.

Une récession d'une ampleur historique

Les prévisions, tant de la Banque de France que de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), actent, tout d'abord, le fait que l'année 2020 sera pour l'économie française celle d'une récession d'une ampleur jamais vue depuis la création de la comptabilité nationale.

Les deux institutions prévoient, en effet, un recul de l'activité économique de l'ordre de 8 à 9 % pour l'année 2020.

Avant cela, c'est la récession de 2009, provoquée par la crise des *subprimes*, qui apparaissait comme la crise la plus forte en termes de variation du produit intérieur brut (PIB) avec une baisse de « seulement » 2,9 %.

Selon les calculs de l'INSEE, l'activité économique serait au dernier trimestre 2020 en recul de près de 8 % par rapport à la situation au cours de la même période en 2019.

La chute devrait atteindre environ 12 % pour le mois de novembre et 8 % pour décembre.

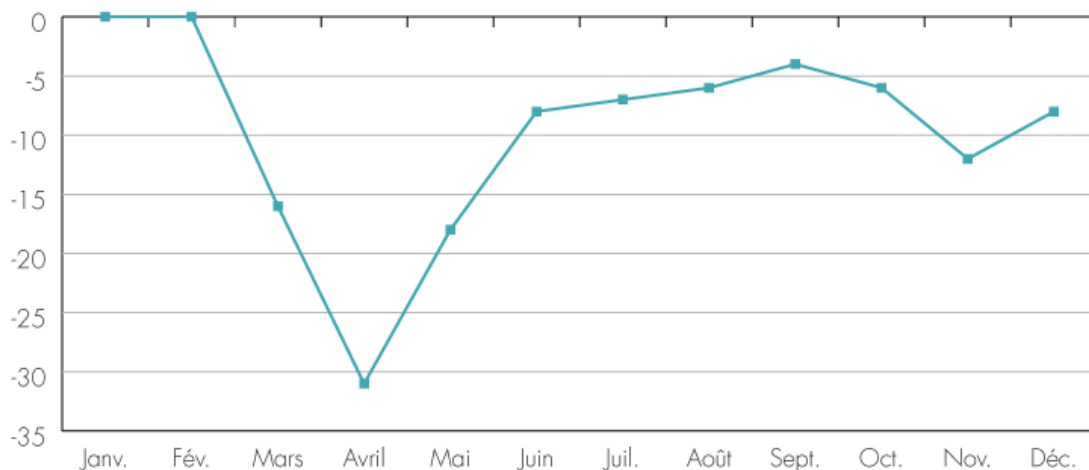
Il apparaît ainsi que le second confinement a été moins coûteux économiquement que le premier. D'après l'INSEE, l'activité économique avait été, en effet, en retrait, en avril 2020, seul mois « complet » de confinement, d'environ 30 % par rapport à un niveau de production d'avant-crise.

Certains secteurs ont, en effet, pu cette fois-ci conserver un niveau d'activité, certes en deçà d'une période hors Covid, mais plus élevé qu'au printemps dernier.

Alors que la construction avait, par exemple, subi une chute de son activité de 31,1 % au cours du second trimestre, le recul n'était plus que de 9 % par rapport à la situation d'avant-crise au cours du dernier trimestre 2020.

PERTES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MENSUELLES ESTIMÉES

EN %



Source : lafinancepourtous.com d'après Insee



Une perte d'emplois importante :

L'emploi a chuté de près de 700.000 en France au premier semestre 2020.

Un rebond vigoureux a été observé au troisième trimestre (+ 400 000 créations nettes entre fin juin et fin septembre).

L'emploi devrait pâtir encore du deuxième confinement et l'emploi salarié devrait reculer à nouveau au quatrième trimestre 2020 de 300 000.

A la fin 2020, il devrait y avoir près de 600 000 emplois salariés de moins qu'à la fin de l'année 2019.

L'emploi total salarié et non salarié baisserait de près de 700.000 en un an.

Tableau 2 - Évolution de l'emploi salarié

en milliers, CVS, en fin de période

	2020					
	Évolution sur 3 mois				Évolution annuelle	
	T1	T2	T3	T4	milliers	%
Agriculture	-4	-5	0	4	-5	-1,7
Industrie	-124	-3	44	-13	-96	-2,8
Construction	-98	56	47	-16	-11	-0,7
Tertiaire marchand	-245	-187	193	-245	-484	-4,0
<i>Transports</i>	-50	1	23	-15	-40	-2,6
<i>Hébergement-restauration</i>	-61	-83	57	-113	-201	-17,3
<i>Services aux entreprises</i>	-38	-32	30	-50	-90	-3,1
<i>Services aux ménages (dont culture et loisirs)</i>	-40	-40	44	-35	-71	-5,4
Tertiaire non marchand	-21	-66	118	-31	-1	0,0
Ensemble	-493	-204	401	-301	-597	-2,3

Prévisions

Note : dans ce tableau, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission.

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee

Quelles perspectives pour 2021 et 2022 ?

Établir des prévisions macroéconomiques pour les deux prochaines années constitue un exercice particulièrement périlleux.

Les données issues de telles prévisions seraient donc fortement incertaines et pourraient être remises en cause en cas d'évolution non prévue de la situation sanitaire.

Dans ce contexte, l'INSEE ne fournit pas de prévisions de croissance pour les deux prochaines années.

Il indique, toutefois, s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021.

Au total, il est possible d'espérer, selon l'INSEE, d'atteindre en juin 2021 un niveau d'activité économique inférieur de 3 % à celui de fin 2019.

La Banque de France se risque, quant à elle, à des projections macroéconomiques pour 2021 et 2022.

La Banque de France travaille à partir de deux scénarios :

- un dit « favorable »,
- le second plus « sévère ».

Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins.

Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années.

Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %.

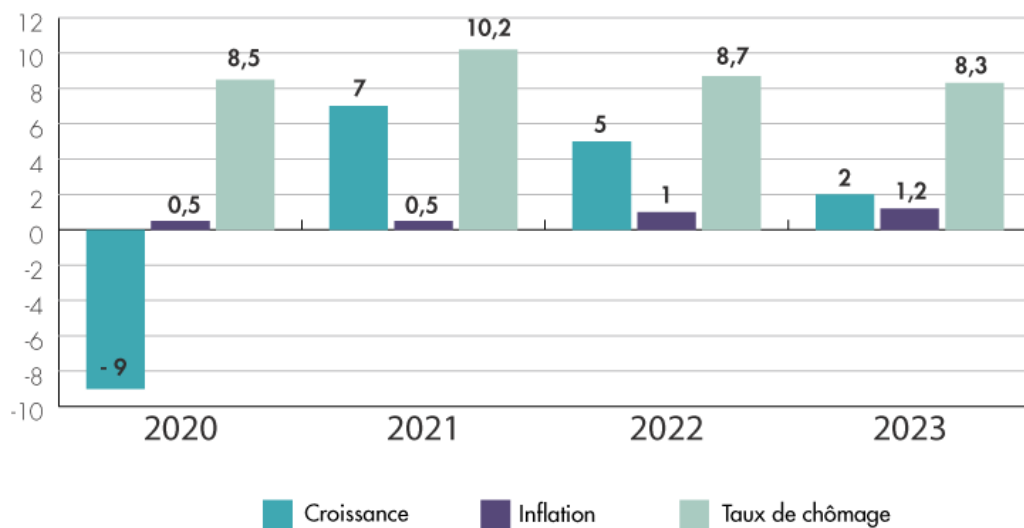
Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver son niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019.

L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.

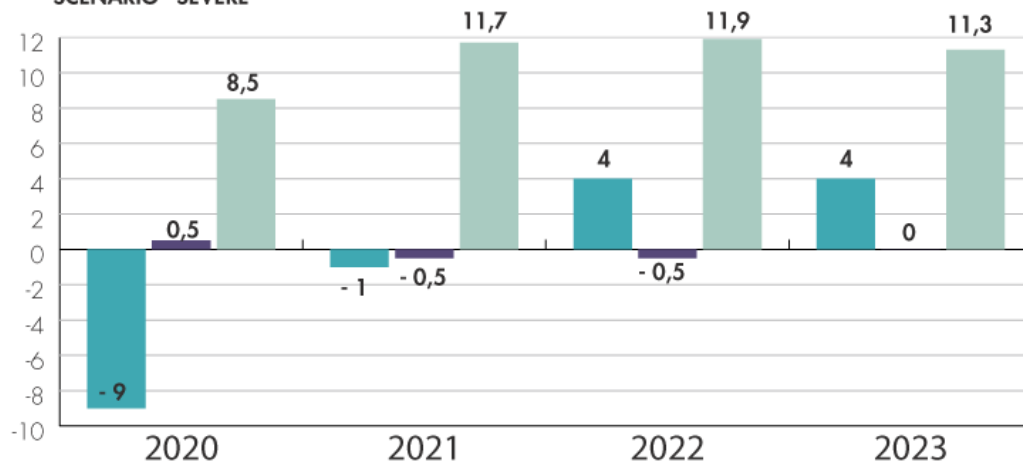
PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 2021-2023

EN %

SCÉNARIO "FAVORABLE"



SCÉNARIO "SÉVÈRE"

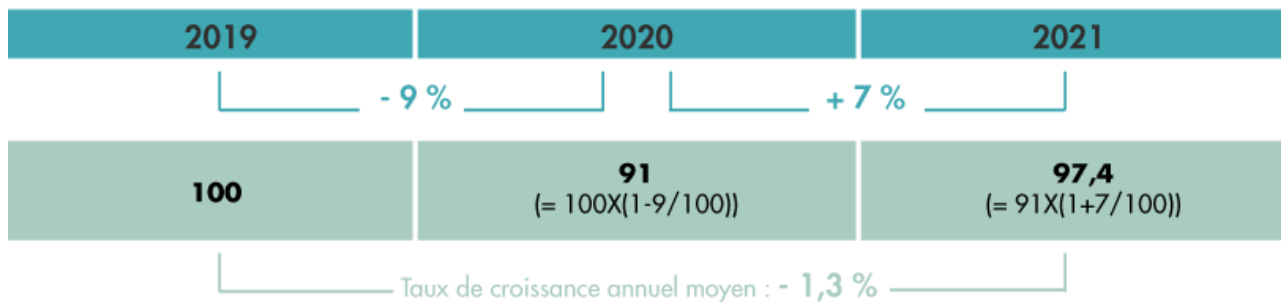


Source : lafinancepourtous.com d'après Banque de France



RECU DU PIB FRANÇAIS

Le PIB français devrait reculer de 9 % en 2020, mais pourrait progresser de 7 % l'année suivante.

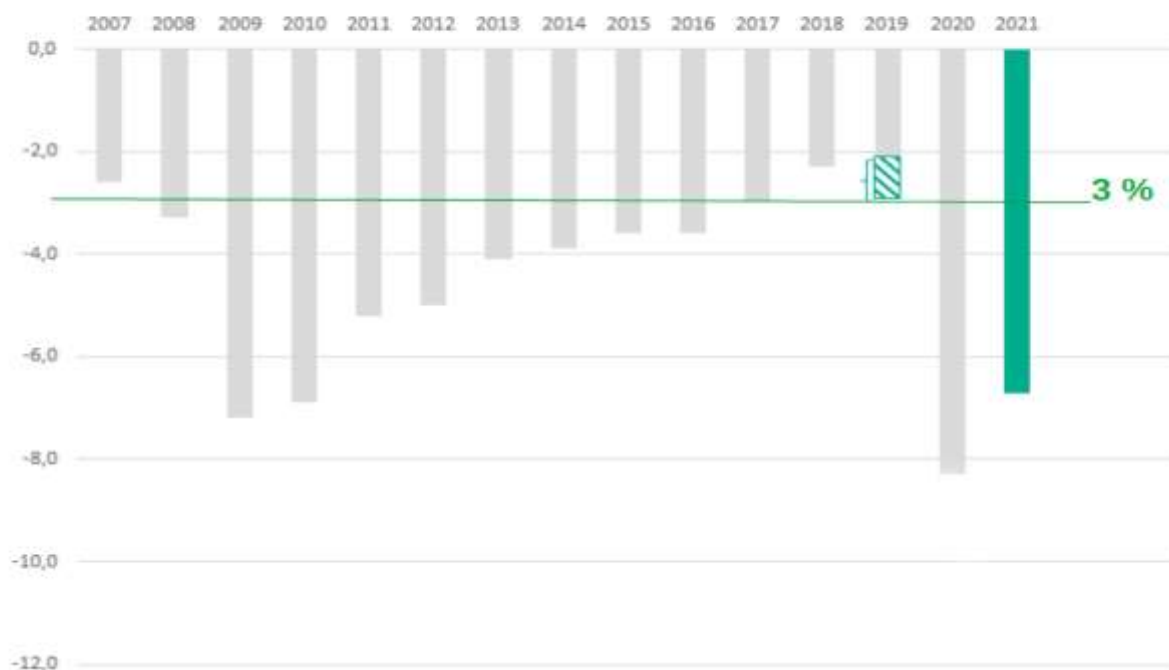


En 2021, le niveau d'activité économique représentera 97,4 % de celui de 2019 (et non 98 %)

Source : lafinancepourtous.com



Évolution du déficit public (en % de PIB)



Vers une forte augmentation du chômage en 2021

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021.

Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus.

Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel.

Toutefois, la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites.

La Banque de France anticipe qu'au total près de 760 000 emplois seront détruits au cours de la seule année 2021.

Par ailleurs, une note récente du Conseil d'Analyse Économique (CAE) estime que le risque de défaillance des entreprises augmentera de 26 % en 2021.

Relative bonne nouvelle dans ces sombres perspectives : la Banque de France prévoit, à partir de la fin 2021, une amélioration sur le front de l'emploi, consécutive au rebond de l'activité économique.

Néanmoins, avec un taux estimé de 8,9 % fin 2023, le chômage devrait rester durablement élevé et supérieur au niveau de 2019.

2- Le Plan de relance « France Relance »

Baptisé « France Relance », le plan de relance de l'économie a été présenté jeudi 3 septembre par le Premier Ministre, Jean Castex.

D'un montant global de 100 milliards d'euros et échelonné jusqu'en 2025, ce plan vise, par une politique résolument orientée vers l'offre, à relancer l'économie française fortement impactée par la pandémie de Covid-19.

Le plan de relance s'articule autour de trois axes.

30 Milliards pour la transition écologique

L'ambition affichée est d'accomplir une « relance verte ».

Pour cela, des fonds seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments pour un montant de 6,7 milliards d'euros, notamment à travers l'élargissement du dispositif MaPrimeRénov' et la rénovation de bâtiments publics.

34 Milliards pour la compétitivité

Ce deuxième axe vise à améliorer la compétitivité des entreprises nationales et à stimuler l'innovation. Ici, la mesure principale concerne la baisse des impôts de production, à hauteur de 20 milliards d'euros.

Ces impôts portant sur la valeur ajoutée sont accusés de peser sur la compétitivité des entreprises industrielles notamment. (la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)

Autre mesure d'importance : 11 milliards d'euros seront alloués au quatrième programme d'investissements d'avenir, dit « PIA4 », qui a pour vocation de financer des technologies émergentes, ainsi que des projets de recherche au sein d'établissements d'enseignement supérieur.

36 Milliards pour la cohésion sociale

La cohésion sociale et territoriale, constitue, enfin, le dernier axe.

Les principales mesures concernent la sauvegarde de l'emploi (7,6 milliards d'euros), notamment via des mesures de chômage partiel, un plan d'investissement dans la santé (6 milliards d'euros), ainsi que des mesures destinées à favoriser l'emploi des jeunes, en particulier grâce à la formation (1,6 milliards d'euros) et à des aides à l'embauche des jeunes (3,2 milliards d'euros).

PRINCIPALES MESURES DU PLAN DE RELANCE

En milliards d'euros

Autres mesures

10,7

Plan jeunes

6,7

Sauvegarde de l'emploi

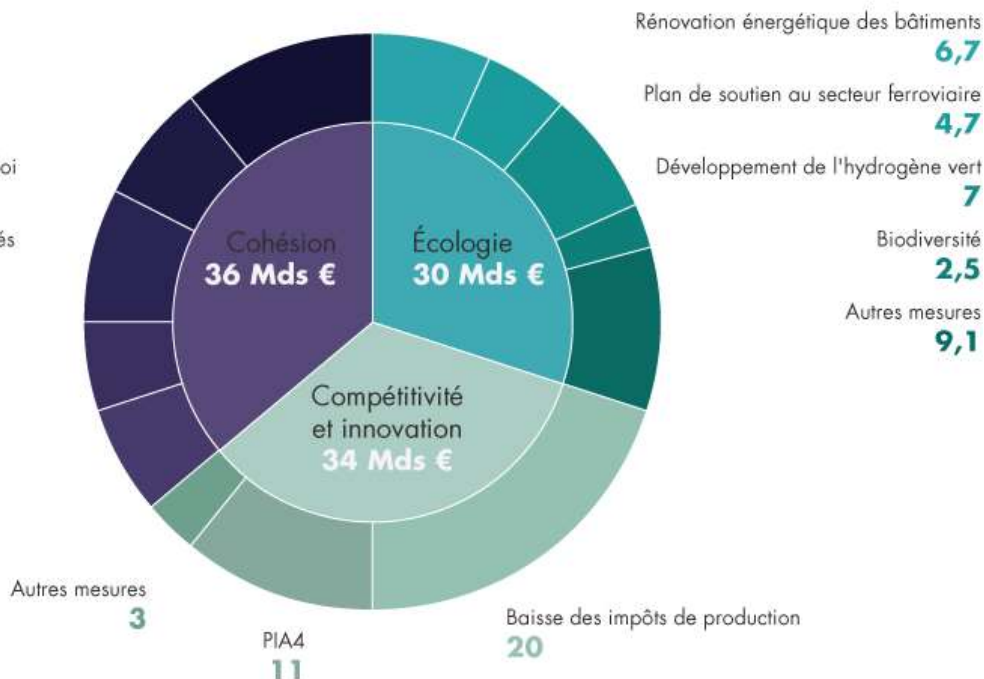
7,6

Soutien aux collectivités territoriales

5

Plan d'investissement dans la santé

6



Source : lafinancepourtous.com



Ce plan de 100 milliards d'euros représente un peu plus de 4 % du PIB français. Il est en cela plus important que le plan de relance adopté suite à la crise de 2008. La majorité des mesures de ce plan entrera en vigueur en 2021 et 2022.

Avec un tel plan de relance, le gouvernement fait, ensuite, le pari d'une politique résolument orientée vers l'offre.

Dans un contexte où l'épargne accumulée par les ménages français depuis le déclenchement de la pandémie a atteint près de 85 milliards d'euros, le gouvernement n'a pas souhaité soutenir davantage le revenu des ménages et les a encouragés à convertir, dès à présent, cette épargne en consommation.

La dette publique devrait, enfin, s'accroître avec l'application de ces nouvelles mesures de relance.

Bien que 40 milliards d'euros de ce plan de relance seront pris en charge par l'Union européenne, il devrait s'accompagner d'une augmentation de l'endettement public français.

La dette publique devrait rester à un niveau proche de ou supérieur à 120 % du PIB jusqu'en 2025.

3-Le projet de loi de finances pour 2021

Il intègre :

- Le plan de relance de 100 milliards, 42 milliards doivent être décaissés d'ici la fin 2021 :
 - o 10 milliards d'euros de crédits budgétaires ont déjà été dépensés en 2020,
 - o 22 milliards d'euros devront l'être en 2021,
 - o 10 milliards d'euros de baisse d'impôts de production, afin de « soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires ».

Ce plan de relance doit ainsi, par exemple, consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal et aux départements «grâce à des fonds de l'Etat dont l'affectation sera opérée localement par les préfets».

- la stabilité de la DGF pour 26.8 milliards d'euros incluant :
 - Une augmentation de la DSU de 90 Millions d'euros
 - Une augmentation de la DSR de 90 millions d'euros
- Une légère progression des Dotations d'investissement
Les dotations de soutien à l'investissement, DETR et DSIL, devraient peu évoluer en dehors de la part supplémentaire de DSIL prévue dans le cadre du plan de relance.

	CP 2020	CP 2021
DETR	901 M€	888 M€
DSIL	527 M€	526 M€ (+100 M€)

- L'automatisation du FCTVA, avec en 2021 les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense et en 2022 pour les collectivités territoriales qui reçoivent en N+1
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité sera centralisée pour être conforme à des directives européennes mais les collectivités conserveront le produit de cette recette sans pouvoir l'augmenter. Ceci se fera sur 3 ans.
- Enfin il n'y aura pas de reconduction des mesures de soutien mises en place pour faire face aux conséquences budgétaires de la crise Covid 19.

Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH)

Pour les contribuables, la réforme de la taxe d'habitation se poursuivra :

- Dégrèvement de 30% de la taxe d'habitation, des 20% de ménages les plus aisés en 2021 (2.4 Milliards d'euros)
- Dégrèvement des 70% de la taxe d'habitation, des 20% de ménages les plus aisés en 2022

Pour atteindre en 2023, une exonération totale de la taxe d'habitation pour tous les ménages.

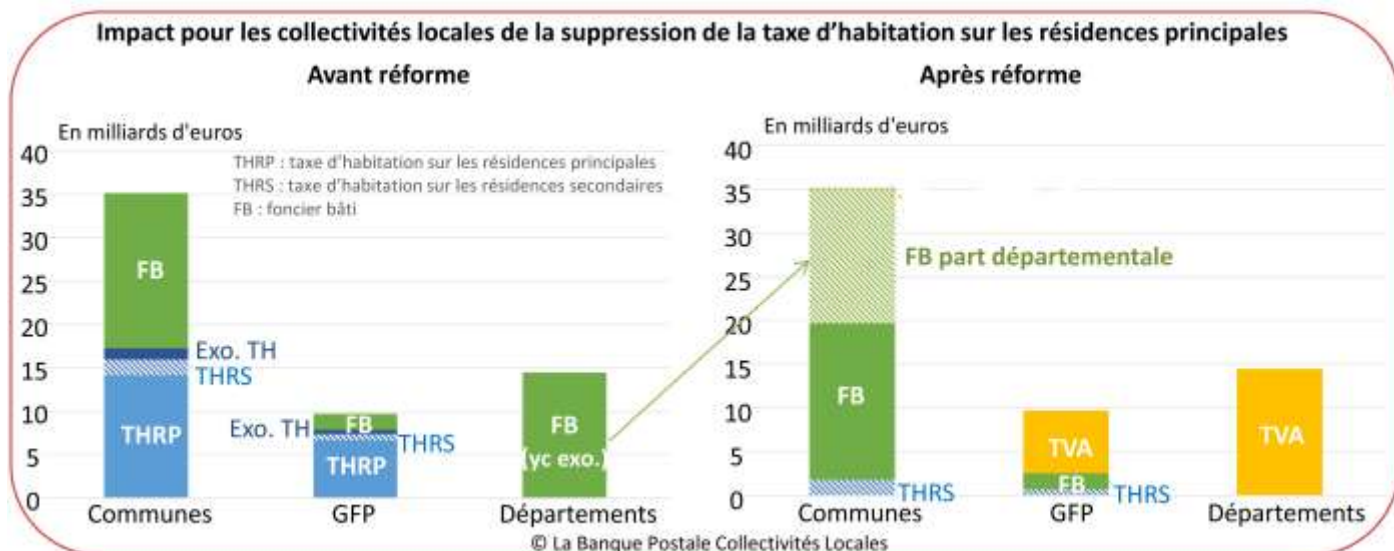
Réforme de la fiscalité locale

Le panier de recettes du bloc local va être bouleversé à partir de 2021 en dehors de l'impact de la crise.

La réforme de la fiscalité locale prévoit pour les communes et les intercommunalités la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le dégrèvement de la taxe d'habitation sera également supprimé pour 2021.

Afin de compenser cette perte de TH, la taxe sur le foncier bâti sera basculée des départements aux communes et une part de TVA sera versée aux groupements de communes et aux départements.

Une compensation à l'euro près est prévue par l'état afin de garantir des ressources constantes aux collectivités.



Baisse des impôts de production

Dans son plan de relance, le gouvernement a prévu une baisse des impôts de production de 10 Md€ afin de baisser l'imposition sur les entreprises. Avec un impact sur les recettes des collectivités à ne pas négliger.

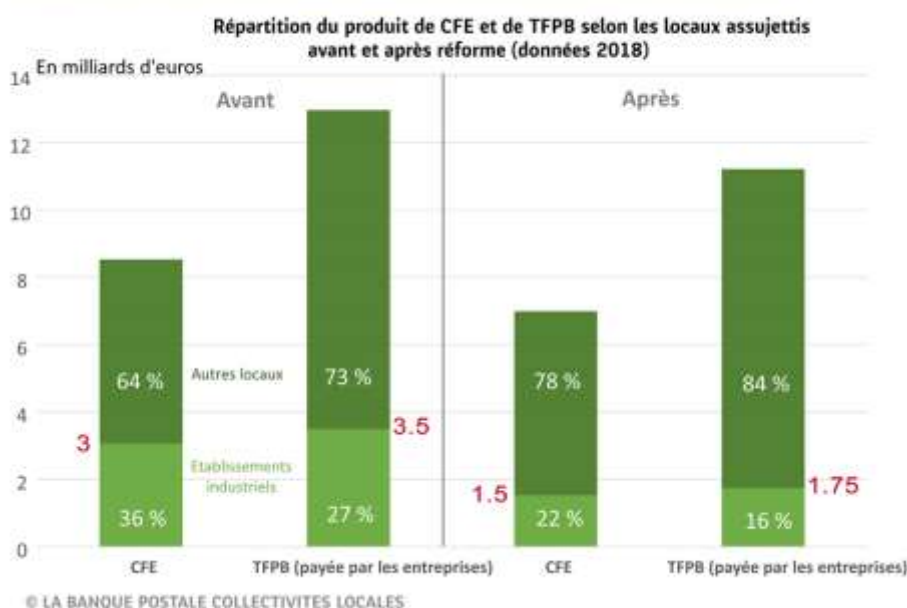
- La part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7.25 milliards d'euros, compensée pour la Région par une part de TVA sur une base 2020.



- Alors que les impôts fonciers des établissements industriels seront réduits de moitié entraînant une suppression de 1,75 milliard d'euros de recettes de foncier bâti et 1,54 milliard de CFE pour le bloc communal.
 - Le plafonnement de la CET passera de 3% à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise.
 - La valeur locative des bases de TFPB des établissements industriels serait diminuée de 50%. Et devrait concerner 32000 entreprises



Division par deux de la valeur locative des établissements industriels



Le gouvernement a précisé qu'une compensation sera accordée aux communes et aux EPCI « à l'euro près, via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 milliards d'euros ».

En 2021, le niveau de recettes sera donc garanti alors que la CVAE aurait dû fortement baisser en raison de la crise.

A partir de 2022, l'évolution suivra donc celle de la TVA, avec bien sûr le risque que la TVA puisse baisser, en cas de retournement économique.

La CFE/CVAE rapporte 35M€ au GA, sur un total du produit de la fiscalité locale de 66 M€.

Le GA évaluent une diminution des recettes fiscales liées à la crise à 2.6 M€.

Nota :

Les entreprises sont soumises à la CET, qui est composée :

- De la CVAE fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise
- Et de la CFE assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise

Et la CVAE est répartie au profit des collectivités : Régions, Département et bloc communal
La CFE est collecté par le bloc communal

A compter de 2021, La CVAE régionale sera donc supprimée et sera attribuée désormais à :

- 53% pour le bloc communal
- 47 % pour les départements

4- Analyse financière de la commune fin 2020

A fin 2020, le compte administratif fournit les éléments suivants :

<i>En Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Solde fonctionnement	1 001 616	874 470	951 400	1 081 942	1 039 623	1 536 173	1 482 397
Solde investissement	-213 936	626 329	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221
Total	1 414 007	1 500 799	1 403 972	420 741	763 067	1 094 831	1 747 618
Solde Restes à réaliser	-44 299	890 211	- 1 128 002	286 993	- 516 801	- 481 433	- 946 570
Total	1 369 708	2 391 010	275 970	707 734	246 266	613 398	801 048

En conclusion, si on tient compte du report en section d'investissement de 626 328€ de l'exercice 2019, on obtient donc un résultat cumulé de : + 1 369 708 €.

a. Section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement est de 1 M€, supérieur de 400K€ par rapport à l'année 2019.

<i>En Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	6 232 288	6 487 677	6 240 701	6 603 166	5 673 771	5 737 838	5 395 895
Dépenses	5 230 672	5 889 176	5 997 035	5 822 438	5 247 545	5 002 710	4 730 169
Résultat de l'exercice	1 001 616	598 501	243 666	780 728	426 226	735 127	665 726

Ceci est lié à :

- une baisse des recettes (-256K€), liée :
 - o partiellement à l'effet Covid 19 sur les recettes de services (crèche, piscine, Récré, cantine) (- 90K€),
 - o et à des produits exceptionnels inférieurs à ceux de 2019.
- une forte diminution des dépenses (- 658 K€), liée :
 - o à une baisse des dépenses d'exploitation (-340 K€)
 - o et à une baisse des opérations d'ordre (dotations aux amortissements et provisions)

Cet excédent va donc nous permettre de financer de nombreuses actions pour l'année 2021.

i. Dépenses de fonctionnement 2020

En €/hab	2019	2020	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Commune	Département	Région	National
Charges générales	235	197	272	269	263
Charges de personnel	568	561	535	547	536
Charges de gestion courante	102	91	139	117	118
Charges réelles financières	19	22	42	32	24
Charges réelles exceptionnelles	0	0	7	7	7

Strate de référence :
 Population 2020 : 5546 Population 2019 : 5539
 Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les charges de fonctionnement exprimées en €/hab présentent :

- une stabilité en charges de personnel
- une diminution en charges générales et charges de gestion courante

ii. Dépenses de fonctionnement d'exploitation

Dépenses	En Euro	2014	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général (achat petits matériels, entretien et réparations, fluides, assurances)		1 231 417	1 550 136	1 304 184	1 092 466
012 - Charges de personnel (salaires et charges sociales)		2 658 088	3 214 820	3 233 464	3 171 489
014 - Atténuation de produits (FPIC prélèvement du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales)		14 451	40 827	40 961	40 186
65 - Autres charges de gestion courante (subventions et participations, subvention CCAS, indemnités des élus...)		520 702	588 020	565 992	502 058
Total Exploitation		4 424 658	5 393 803	5 144 601	4 806 199

La diminution des charges à caractère général est répartie sur beaucoup d'éléments : combustibles, carburants, alimentation, entretiens, fêtes et cérémonies, réceptions...

Par contre, l'effet de la crise Covid 19, a induit une augmentation des dépenses d'hygiène, l'achat de gel hydro alcoolique, du plexi, des gants, des lingettes, et des masques chirurgicaux de : 38 K€

(pour une Subvention de l'Etat de : 1.2 K€)

Charges de Personnel

A partir des données issues du site internet : impots.gouv.fr

En Euro	2020	2019	2018
Charges de fonctionnement de référence (total exploitation)	4806	5131	5396
Charges de personnel nettes*	3114	3149	3154
Personnel net / charges de fonctionnement		61.4%	58.5%
Strate 5 000 à 10 000		56.6 %	56,5 %

*après déduction des remboursements sur rémunérations des agents et aides de l'état pour les PEC

Il n'y a pas d'évolution sensible de la charges de personnel en 2020 (-1%), malgré l'augmentation liée à la crise Covid 19 de + 46 K€ liée :

- Au besoin de personnel d'entretien supplémentaire : + 20 K€
- Et à la prime Covid aux agents de la commune : + 26 K€

L'indicateur : personnel Net/ charges de fonctionnement (= charges totales d'exploitation) n'est pas représentatif pour 2021 puisque la charge de fonctionnement a artificiellement baissé, suite à la crise Covid 19.

Situation des effectifs au 31 décembre 2020

Nombre de postes pourvus	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Titulaires	70	74	75	77	62	61	61
Non titulaires	14	16	19	18	18	18	16
. CDI		0	0	0	0	1	
. CDD	9	6	14	16	8	1	3
. Contrats aidés - PEC	5	10	5	2	10	16	13
TOTAL	84	90	94	95	80	79	77

L'augmentation des effectifs en 2017 provient de la reprise, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence petite enfance par la commune et de l'augmentation progressive de la capacité d'accueil de 20 vers 40 places.

En 2018 les contrats aidés (PEC) ont remplacé tardivement les contrats aidés ancienne formule. Entre septembre 2017 et septembre 2018 il n'y a eu que des CDD.

L'évolution des effectifs envisagée pour 2021 est la suivante :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total En nombre
Administrative	13 + 3	5 - 3	18
Technique	36	5-1	40
Culturelle	1	0	1
Sportive	0 + 1	0	1
Médico-sociale	12	1	13
Animation	5	3	8
Police	3+1	0+2	6
Total	70+5	14-2	84+3 = 87

En rouge les évolutions prévues pour 2021

L'écart de +3 provient :

- du poste de moniteur de sports (+1)
- de l'évolution de l'effectif de la police municipale (+3)
- et de la diminution de l'effectif des services techniques (-1)

iii. Recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2017 est la suivante :

Recettes	2017	2018	2019	2020
013 -Atténuation de charges (remboursements rémunérations personnels...)	202 190	109 983	84 855	57 628
70 - Produits services et ventes diverses (cantine, Récré, Crèche, Espace Jeunes)	286 721	323 200	416 120	274 672
73- Impôts taxes et AC	3 919 424	4 046 370	4 140 915	4 189 028
74- Dotations et participations (DGF..FCTVA, subventions de fonctionnement...)	1 391 917	1 301 695	1 321 478	1 448 825*
75 – Autres produits de gestion courante (loyers, redevances..)	52 358	38 861	45 554	68 259
Total exploitation	5 852 609	5 820 109	6 008 922	6 038 412
76 – Produits financiers	9	10	10	9
77- Produits exceptionnels	645 427	328 126	275 094	133 753**

042 – Opérations d'ordre entre sections	105 122	92 456	203 652	60 114
Total	6 603 166	6 240 701	6 487 678	6 232 288

*régularisation CAF 2018

** pas de cession immobilière en 2020

1. Fiscalité

Les Taux des taxes locales sont stables depuis 2016.

En %	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe Foncière PB	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	16,00	16,00
Taxe d'Habitation et THLV	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,20	12,20
Taxe Foncière PNB	83,28	83,28	83,28	83,28	83,28	78,20	78,20

Produits des impôts locaux

En Euro	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe Foncière Propriétés bâties	1 128 218	1 089 724	1 067 950	1 048 668	1 029 474	939 209	915 357
Taxe d'Habitation *	1 045 695	990 301	971 707	844 110	816 430	795 739	755 989
Dont THLV vacants > 2 ans	43 183	30 249	38 766	-	-	-	-
Taxe Foncière Propriétés non bâties	140 910	138 891	138 868	139 856	140 034	130 797	132 206
TOTAL recu	2 314 862	2 258 335	2 217 291	2 032 634	1 985 938	1 865 745	1 803 552

*Comprend les nouvelles compensations résultant de la suppression progressive de la TH Allocations compensatrices de l'Etat pour exonérations de fiscalité locale

2. Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement de l'État (DGF)

En Euro	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Forfaitaire	298855	313105	331712	340702	399538	507917	609702
.Dotation N-1 retraitée	313 105	331 712		399 538	507 917	609 320	647 510
. Part dynamique population	-	905		634	3 983	724	-
.Ecrêtement CRFP *	- 14 250	- 19 512 0	- 3257	- 8195	- 13433	- 6307	
	0		- 5733	- 51275	- 98929	- 95820	- 37 808
			- 0				

Solidarité rurale	300 789	337 152	273 776	394 337	339 022	309 405	270 560
. Fraction Bourg centre	217 817	206 632	196 559	218 399	199 305	188 557	171 679
. Fraction Péréquation	82 972 0	82 205	77 217 0	79 308	74 169	70 515	66 521
. Fraction Cible		48 315		96 630	65 548	50 333	32 360
Nationale de péréquation	33 159	36 843	40 937	82 748	85 014	90 758	99 573
TOTAL DGF	632 803	687 100	646 425	817 787	823 574	908 080	979 835
Evolution	- 54 297	+ 40 675	- 171 362	- 5 787	- 84 506	- 71 755	- 13 035
DGF / habitant	114	124	117	147	148	162	175
Strate 5 000 à 10 000		152	152	151	157	175	196
Moyenne Gard	188	153					
Moyenne Nationale	165						

* Contribution au Redressement des Finances Publiques

- **42 critères** entrent dans le calcul de la DGF. Population, surface en ha, km de voirie...
- L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal (**PF**) par habitant est > à 75 % du Potentiel Fiscal (PF) moyen de la strate. Depuis 2017 l'écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

En %	2019	2018	2017	2016	2015	2014
PF commune / PF strate		103,4 %	82,4 %	82,2 %	81,0 %	79,6 %

Dotation de Solidarité Rurale

La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales

La fraction Bourg centre est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton (au 1^{er} janvier 2014) ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;

La fraction péréquation est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La fraction Cible est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées (critère potentiel financier - 70 % et critère revenu moyen par habitant - 30%) parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions.

Roquemaure est dans les 19000 ème

Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)

En Euro	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Reversement	111 645	107 402	105 999	132 997	0	26 921	40 089
Prélèvement	37 678	36 271	40 827	33 176	57 956	32 993	14 451
Solde	73967	71 131	65 172	99 821	(- 57 956)	- 6 072	25 638

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins favorisées, c'est un mécanisme de péréquation horizontale.

Un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

- 2015, le solde, négatif pour Roquemaure, n'a pas été absorbé par la CCCR ;
- 2016, les soldes, négatifs pour les 3 communes, ont été absorbés par la CCCR ;
- **A partir de 2017 avec l'intégration au GA la commune redevient bénéficiaire.**

3. Autres recettes

Attribution de compensation (AC)

Pour tenir compte de la nouvelle répartition des compétences entre la commune et l'agglomération du Grand Avignon, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a recalculé et voté l'AC.

<i>En Euros</i>		-	+
AC 2016	1 151 111		
+ Signalisation			19 684
+ Eclairage public			20 666
+ Collège de Roquemaure			42 139
+ Lycée de Villeneuve			22 454
+ SIVU massifs de VLA			1 148
+ Eveil musical			18 339
+ Cinéma			1 834
+ Petite enfance			202 697
+ Droit des sols			7 259
- Pluvial		42 512	
- Mission Locale Jeunes		7 422	
- Tourisme		52 579	
- Aire des gens du voyage		62 316	
- Syndicat Mixte Départemental des Cours d'Eau		6 218	
TOTAL	165 173	171 047	336 220
AC 2019	1 316 284		

La compétence GEMAPI a été attribuée au GA au 1^{er} janvier 2018, le prélèvement de 6 218 € avait été voté trop tard pour adapter l'AC 2018. Le prélèvement 2018 (6 218 €) a été prélevé en 2019 en complément.

Le prélèvement pour l'aire des gens du voyage (62 316 €) est reversé à la commune jusqu'au début de la construction de l'aire. L'aire ne sera finalement pas construite à Roquemaure mais intégrée à l'aire de Villeneuve-Lès-Avignon. La retenue sur AC sera recalculée après les travaux.

Les attributions de compensation versées par le Grand Avignon aux différentes communes représentent une somme de 66 M€ pour un budget de 180 M€.

Droits de mutation à titre onéreux

<i>En Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
	220 885	219 918	155 165	161 142	116 281	102 953	94 338

Taxe sur les pylônes électriques

<i>En Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016 Est	2015	2014
	22 887	21 852	21 312	20 862	(20 000)	19 782	19 314

Taxe sur la consommation finale d'électricité

En Euro	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
	130 255	140 661	135 925	160 790	107 884	132 343	135 401

Une recette 2016 de 25 208 € a été enregistrée en 2017.

Redevances et droits des services à caractère social

En Euro	2020	BP 2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Crèche, récré, piscine	116 093	176 100	201 1043	147 272	119 325	67 496	66 354	58 561

L'augmentation 2018 vient de la participation des parents à la crèche (nouvelle crèche ouverte en septembre 2017) et réouverture de la piscine.

La crise Covid 19 a induit une baisse de recettes de 60 K€ par rapport au BP 2020 (-34%)

Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement

En Euro	2020	BP 2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Tickets de cantine scolaire	79 768	110 000	110 074	110 742	94 520	88 264	83 861	89 507

La crise Covid 19 a induit une baisse de recettes de 30 K€ par rapport au BP 2020 (-27%)

b. Section d'investissement

Les résultats de l'exercice 2020 en comparaison à ceux des années précédentes sont :

En Euro	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	3 273 044	2 537 856	3 235 805	3 798 700	2 678 356	1 274 464	2 518 376
Dépenses	3 486 980	2 364 099	2 122 032	3 527 713	2 513 570	1 981 026	1 830 314
Résultat de l'exercice	-213 936	173 757	1 113 773	270 987	164 786	- 706 562	688 062
Report exercices antérieurs	626 328	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221	- 422 841
Résultat	412 392	626 329	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221
Restes à réaliser - dépenses	666 753	858 550	1 319 043	333 236	796 291	572 257	1 133 716
Restes à réaliser - recettes	622 454	1 748 761	191 041	620 229	279 490	90 824	187 146
Résultat global	368 093	1 516 540	- 675 430	- 374 208	- 793 358	- 922 776	- 681 349

* Consolidation des budgets annexes (eau & assainissement) et solde CCCRG

Les restes à réaliser 2019 en recettes contiennent l'emprunt de 1,2 M€ pour la gendarmerie, contracté en décembre et perçu en janvier 2020.

c. Indicateurs financiers à fin 2020

i. Analyse de l'endettement

1. Encours de la dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la commune.

Au 31/12/2020, l'encours de dettes représente le solde à rembourser au terme de de l'année compte tenu des :

- Nouvelles des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice
- Et des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts)

La variation au cours de l'année 2020 a été la suivante :

Emprunt 2020 : 1200 K€

Remboursement emprunts en 2020 : 388 K€

En cours de dettes au 31/1/2020 est de : 6 022 K€

L'historique du recours à l'emprunt (*exprimé en K Euro*) de la commune de Roquemaure depuis 2001 est :

Année	Capital dû au 1.1	Emprunt de l'année	RBT capital	Intérêts	Annuités
2001	3 701		397	295	692
2002	3 304		379	220	599
2003	2 925	400	515	221	736
2004	2 810	600	348	198	546
2005	3 062		421	177	598
2006	2 641	1 003	394	151	545
2007	3 250		407	121	528
2008	2 843	600	425	141	566
2009	3 018	300	383	226	609
2010	2 935	600	330	127	457
2011	3 205		328	130	458
2012	2 881	200	298	114	412
2013	2 783	4	262	100	362
2014	2 525	1 000	293	107	400
2015	3 232	+ 65 (1)	279	110	389
2016	3 018	1 000	274	99	373
2017	3 744	500 *	346	108	454
2018	3 898	1 500	810 *	98	908 *
2019	4 588	1000	370	109	479
2020	5 218	1200	388	125	513
2021	6 022				

* Emprunt 500 K€ sur 18 mois à 0,56% - (1) correction Trésor Public

Sur ces 6 M€, il y en a 3 qui sont liés aux travaux de la Gendarmerie.

A terme La commune aura dû emprunter 5 M€ pour les travaux de la Gendarmerie sur 8M€.

Ceci augmente l'endettement de la commune, même si le remboursement des 5M€ d'emprunt pour la Gendarmerie (Segard + Terrain) sera compensé par un loyer annuel (convention renouvelable tous les 9 ans)

Population

Au 1 ^{er} janvier	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Population INSEE	5 546	5 472	5 533	5 570	5 564	5 528	5 527

2. Annuité de la dette

Endettement comparatif

Cet encours de dettes se traduit au cours de chaque année par une annuité en capital et de frais financiers. Le tout représente l'annuité de la dette.

<i>En Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Dette au 31.12	6 022 000	5 218 000	4 588 000	3 898 000	3 744 000	3 018 000	3 232 000
Dette par habitant	1087	941	818	691	664	540	585
Strate 5 000 à 10 000 hab.		806	820	849	842	862	870
Annuité de l'emprunt	512 000	479 000	908 000	454 000	373 000	389 000	400 000
Annuité / habitant	92	85	162	81	67	70	72
Strate 5 000 à 10 000 hab		104	108	109	123	119	112

L'annuité 2018 contient le remboursement de 500 K€ de l'emprunt de 18 mois, il en résulte une distorsion des ratios.

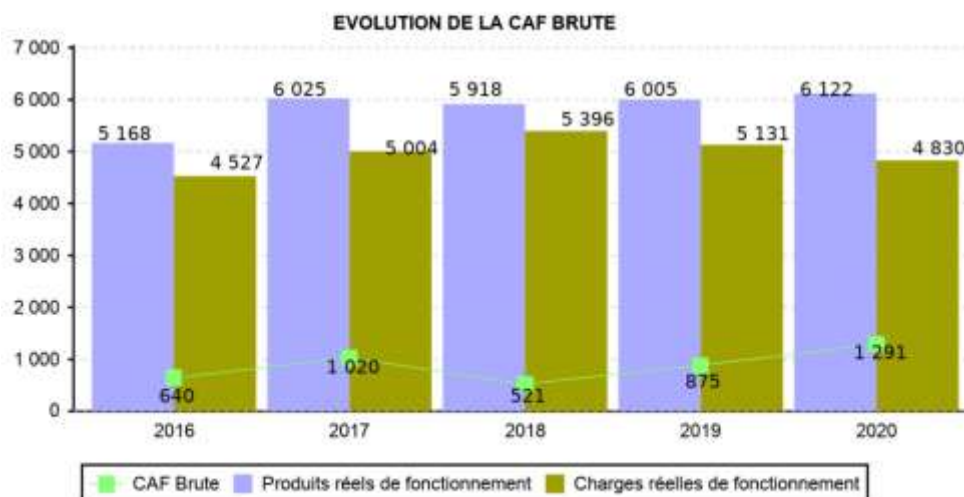
La dette au 30 décembre 2020 contient 3.2 M€ pour le projet gendarmerie qui sera couvert par les futurs loyers.

En 2017 un prêt de 18 K€ à taux zéro sur 36 mois a été accordé par la CAF pour l'équipement de la crèche. Remboursable à partir de 2020.

3. Capacité dynamique de désendettement

La capacité d'autofinancement brute

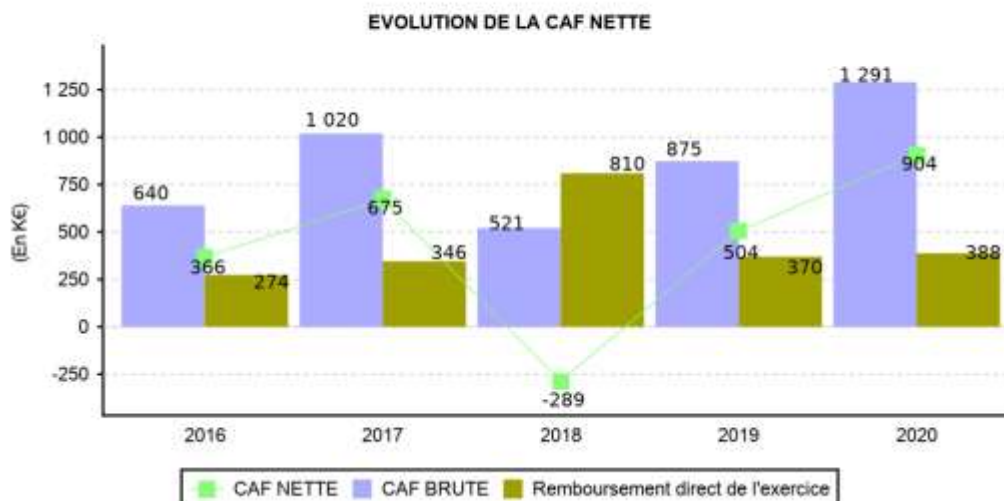
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



<i>En K Euro</i>	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
CAF Nette	904	504	- 289	675	366	657	556
CAF nette par habitant en €	163	91	- 52	121	65	119	101
Strate 5 000 à 10 000 hab .en €		115	111	96	84	83	88
Fonds de roulement	1414	1 501	1 406	423	763	1 095	1 748
Coefficient d'épargne brute	21%	14,6 %	8,8 %	16,9 %	12,4 %	17,5 %	16,7 %
Capacité de Désendettement - années	4.7	5,9	8,8	3,8	5,7	3,2	3,8

Notes :

- a. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) représente l'excédent financier dégagé par la commune sur son fonctionnement courant.
- b. La Capacité d'Autofinancement (CAF = Epargne Brute) brute représente la différence entre les produits réels de fonctionnement (encaissables) et les charges réelles de fonctionnement (décaissables).
- c. La CAF nette = CAF brute moins le remboursement de l'emprunt
- d. Le fond de roulement = Trésorerie + créances - dettes
- e. Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement
Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
- f. Capacité de désendettement = Encours de la dette / CAF brute
Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.
Va constituer une nouvelle règle d'or pour les CT.
Seuil limite : 11 années – Seuil critique : 13 années.

La CAF nette négative en 2018 s'explique par le remboursement intégral du prêt pour la construction du Pôle enfance. Cet emprunt de 500 K€ sur 18 mois au taux de 0,56 % a été contracté dans l'attente des subventions reçues en 2018.
En corrigé, hors ce prêt, la CAF nette serait de + 211 K€.

5-Orientations budgétaires 2021 en fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Les grands principes retenus pour 2021 sont :

- o Maintien des taux d'imposition à ceux de 2020 (2.9 M€)
- o Attribution de compensation stable (1.3 M€)
- o Dotations de l'état stables (1.3 M€)
- o Prévisions de recettes (crèche, Récré, cantine, piscine...) : - 15% / BP 2020
- o Recherche systématique de subventions d'aides au fonctionnement

b. Charges de fonctionnement

Les grands principes retenus pour 2021 sont :

- o Maintien des dépenses de fonctionnement pour les différents services (2.1 M€)
- o Maintien du budget des Festivités de la Ville
- o Maintien au soutien aux Associations
- o Renouvellement de l'opération Food Truck pendant l'été 2021
- o Maintien des dépenses de charges de personnel avec : (3.3 M€)
 - Renforcement du personnel de police municipale : passage de 5 PM à 4 PM + 2 ASVP
 - ½ agent pour le contrat Petite ville de Demain en collaboration avec la Ville de Remoulins
- o Création d'une salle des maîtres et ATSEM à l'école maternelle (en régie), pour répondre à leur demande
- o Location de 3 panneaux lumineux pour 5 ans (15K€/an) afin d'améliorer la communication avec les habitants et afin de mieux promouvoir les activités des associations de Roquemaure
- o Maintien de la subvention du CCAS (76K€)
- o Maintien des actions sur la parentalité
- o Maintien des chantiers jeunes dans le cadre du CLSPD
- o Achats Complémentaires de matériels pédagogiques à la crèche, La Récré et l'Espace jeunes et renouvellement du fond local de la médiathèque
- o Développements d'actions dans le domaine cultures et patrimoines :
 - Patrimoine immatériel : St Valentin
 - Patrimoine et environnement naturel : exposition sur les oiseaux de Roquemaure
 - Patrimoine et architecture : Fête du Patrimoine en septembre 2021
 - Manifestations artistiques : Pièces de théâtre et Spectacle dans le cadre du Festival In

6-Programmation des investissements 2021-2025

a. Projets engagés en 2021

Les principales dépenses, arbitrées pour 2021 prennent en compte les priorités déjà identifiées pour la commune de Roquemaure et présentées lors de la campagne électorale de 2020.

Ces dépenses sont rendues possibles grâce à l'excédent budgétaire de 2020.

o Services techniques :

- Amélioration de la propreté de la commune :
 - Aménagement d'un WC public Bd National
- Soutien aux manifestations :
 - Achats de scènes pour spectacles
- Travaux d'entretien de nos locaux
 - Réfection de la Clôture Gymnase
 - Réfection du Grillage stade

o Mise en place Marché hebdomadaire au centre-ville

o Ecoles :

- Lancement de la climatisation des écoles (1^{ère} tranche école élémentaire)
- Réalisation d'une rampe pour handicapés à l'école élémentaire

o Associations

- Remplacement barres de foot
- Eclairage + Nettoyage + peinture des cours de tennis près de la crèche, conformément à nos engagements et à l'abandon du transfert des cours de tennis dans l'Île de Miémart

o Développement d'aires de jeux pour nos jeunes :

- Aire de jeux Ile de Miémart
- Piste de BMX

o Maintien d'un effort important dans le domaine de la Sécurité :

- Achat d'un véhicule de police municipale (couplé à l'embauche de 2 ASVP)
- Programme d'aménagement sécurité des quartiers : montée de la Plaine et Truel
- Remplacement serveur vidéo protection
- Suite du programme de remise en état des poteaux d'incendie (programme étalé sur 3 ans : 2020-2022)

o Mise en valeur du Patrimoine de Roquemaure :

- Réalisation de panneaux d'information sur le Patrimoine de Roquemaure
- Etudes envisagées sur la consolidation du Mur des Péagers et la rénovation du Moulin de la Colline St Jean

o Environnement

- Soutien aux initiatives associatives pour la rénovation du Jardin botanique

o Soutien aux commerces :

- Mise en place de nouveaux panneaux de signalisation des commerces et des services municipaux

- Réalisation d'un audit informatique, afin de mettre en place un programme de rénovation et de restructuration des réseaux informatiques.

- Réalisation d'un audit vidéo-protection, afin d'identifier les points faibles actuels et planifier un programme pluriannuel de rénovation de notre système de vidéo-protection.

L'ensemble de ces projets représente un budget de 700 K€.

b. Projets d'urbanisme

Les travaux d'urbanisme réalisés en 2021 sont :

i. Fin du projet de la Gendarmerie



Le projet de la nouvelle gendarmerie comprend :

- 1 salle d'attente
- 9 bureaux individuels et open space.
- 1 salle opérationnelle
- 2 salles d'audition, 3 chambres de sûreté
- 1 magasin, 1 garage de service, 1 aire de lavage
- 1 logement T1
- 1 logement T2
- 5 logements T3
- 10 logements T4
- 2 logements T5

Initié par l'ancienne municipalité, la Gendarmerie devrait être disponible en septembre 2021.

Le point financier à ce jour est le suivant :

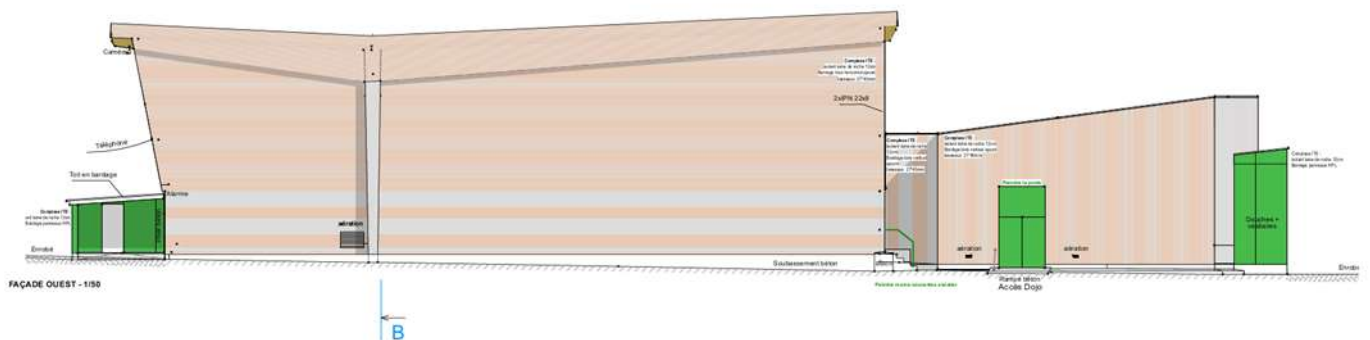
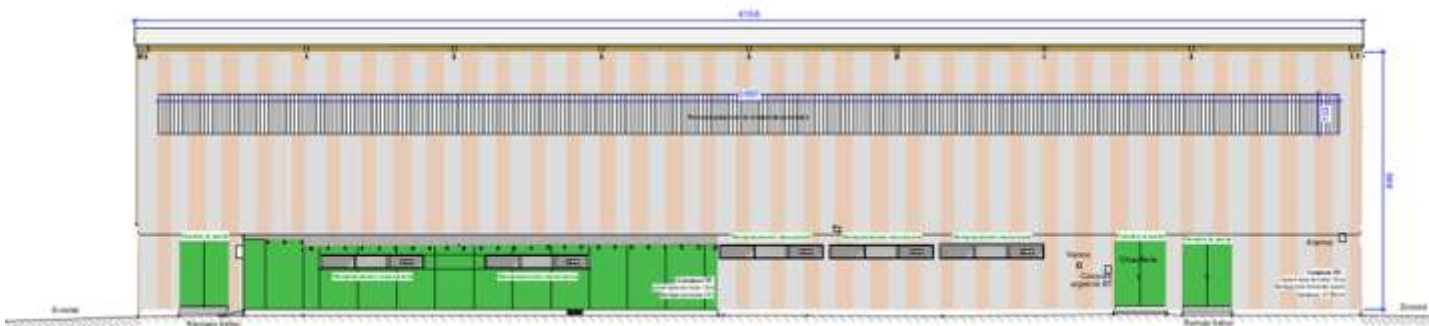
GENDARMERIE

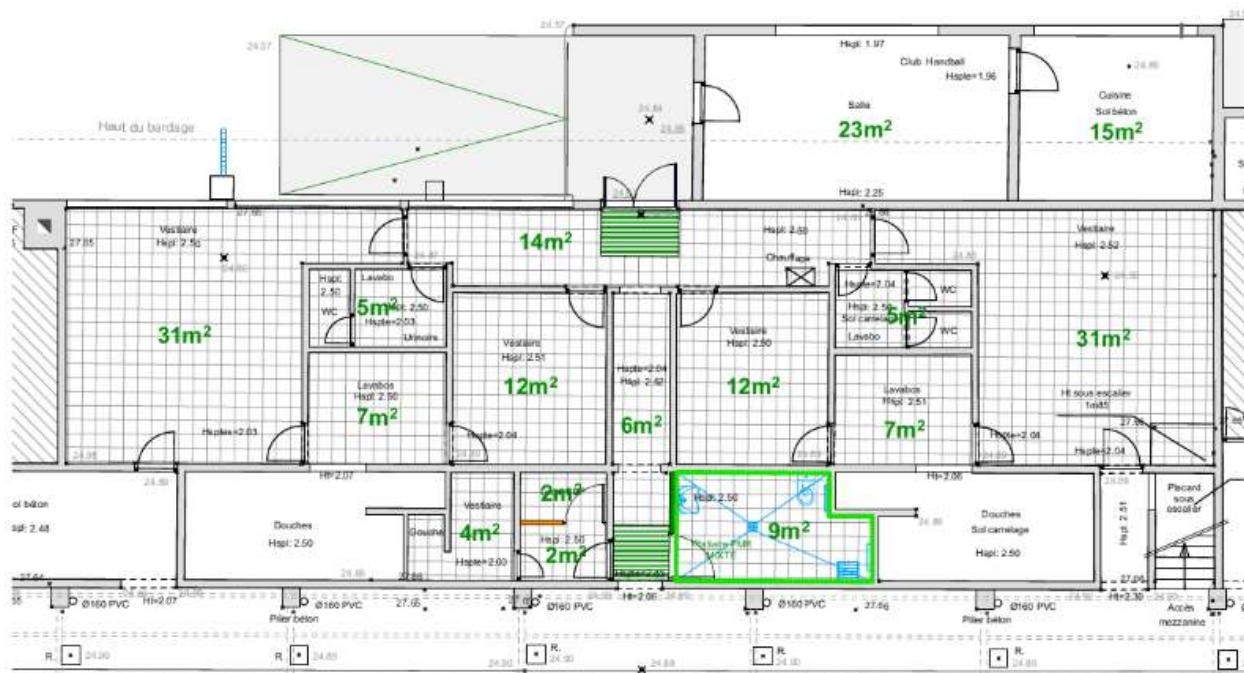
DEPENSES		Recettes TTC		
Achat terrain	449 000,00 €	Subventions:		%
Estimation Travaux HT y/c MOE	4 511 500,00 €	Etat	665 600,00	
TVA	902 300,00 €	DETR 2019	275 400,00	
MONTANT TTC	5 413 800,00 €	DETR 2020	0,00	
Frais Annexes et raccordement	141 495,86 €	total	941 000,00	15,7%
TOTAL DEPENSES	6 004 295,86 €	part commune :		
			5 063 295,86	84,3%
		TOTAL TTC:	6 004 295,86	100,0%

2.9 M€ ont déjà été payés

Ce projet est financé par 941K€ de subventions et un nouveau emprunt en 2021 (2.2 M€). Ces bâtiments devraient être achevés pour septembre/octobre 2021.

ii. Lancement des Travaux du Gymnase





Cette opération a été engagée pour réaliser l'amélioration énergétique et la mise aux normes du Gymnase.

Cette opération comprend :

- o Le renforcement de la charpente,
- o l'isolation thermique : parois verticales et toiture, le chauffage,
- o la ventilation du bâtiment,
- o la mise en conformité électrique et l'éclairage de secours,
- o la rénovation des vestiaires WC, douches le réseau EF/EC,
- o et la vidéo surveillance

Le projet est chiffré à ce jour à 1120 K€.

GYMNASSE			
DEPENSES		Recettes TTC	
Estimation		Subventions:	
Travaux HT	850 000,00 €		%
TVA	170 000,00 €	département	150 000,00
MONTANT TTC	1 020 000,00 €	etat	300 000,00
MOE et Frais Annex	100 000,00 €	region	180 000,00
TOTAL DEPENSES	1 120 000,00 €	total	630 000,00
			56,3%
		part commune :	
			490 000,00
			43,8%
		TOTAL TTC:	1 120 000,00
			100,0%

Ce complément du financement sera assuré par un emprunt (300 K€) et bénéficiera de la vente d'un terrain sur l'Aspre en 2021 (218 K€).

iii. Construction du Pôle médical

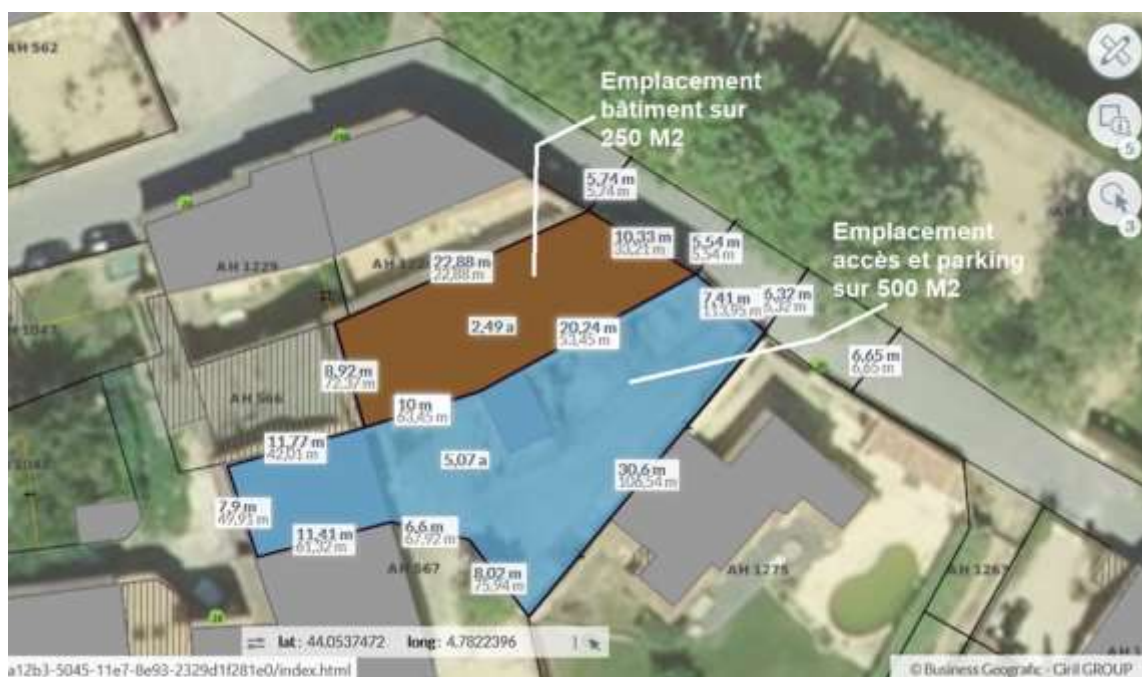
Conformément à l'urgence de créer sur Roquemaure une Maison Médicale, nous avons proposé un bâtiment propriété de la commune.
En accord avec les médecins, cette Maison médicale sera réalisée dans le bâtiment de l'ancien lavoir.

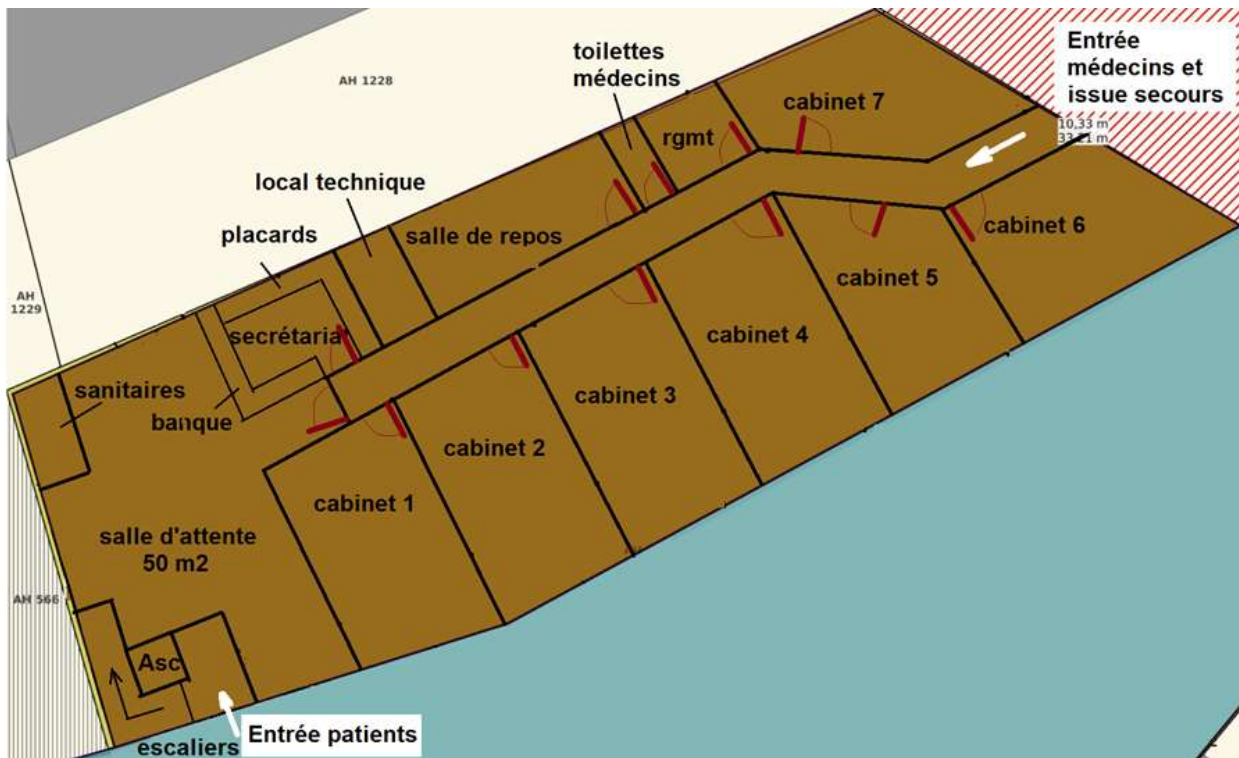
Les médecins ont monté un dossier de Maison de Santé Professionnelle Multisites (MSP) sur les communes de Roquemaure, Sauveterre et Montfaucon.
Ce dossier a été présenté à l'ARS (Agence Régionale de Santé) en septembre 2020 et validé en Octobre 2020.

Le bâtiment d'une surface de 250 m² sera aménagé en rajoutant un plancher intermédiaire pour créer 500 m² de plateaux.

Initialement, seul le Rez-de-Chaussée devait être aménagé avec la possibilité d'un agrandissement en étage. L'avancement du projet de MSP a conduit à déjà prévoir l'aménagement d'une partie de l'étage.

À ce jour, le bâtiment abriterait 7 cabinets médicaux de 20 m² environ + salle d'attente, bureau secrétariat, salle de réunion pluri-professionnelle
Ce projet intègre aussi des possibilités de stationnement et un accès piétons par la rue du Rhône



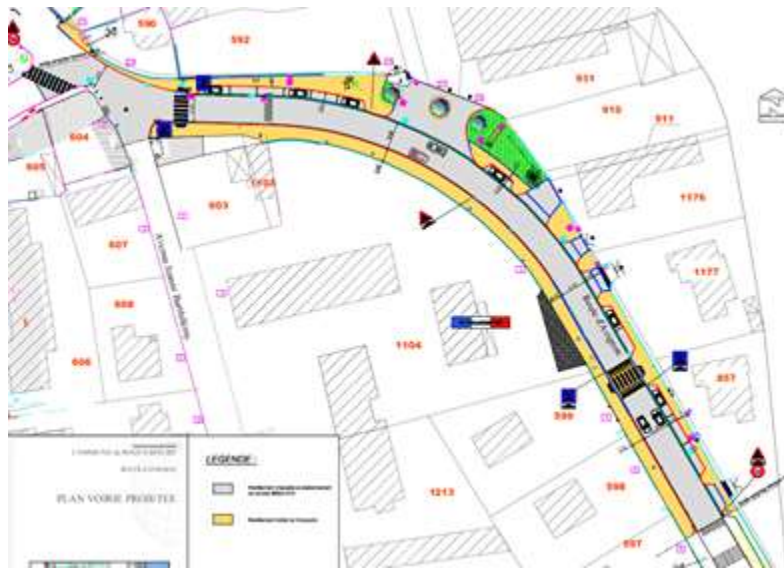


La commande à la MOE a été passée mi-janvier 2021.

Le projet est chiffré à ce jour à 1 M€.

MAISON MEDICALE			
DEPENSES		Recettes TTC	
Estimation		Subventions:	
Travaux HT	750 000,00 €		%
TVA	150 000,00 €	etat	320 000,00
MONTANT TTC	900 000,00 €	region	130 000,00
MOE et Frais Annex	100 000,00 €	département*	150 000,00
		autre	
TOTAL DEPENSES	1 000 000,00 €	total	600 000,00 60,0%
		part commune :	
			400 000,00 40,0%
		TOTAL TTC:	1 000 000,00 100,0%
		*estimée	

iv. Fin des travaux de la Route d'Avignon entre Le Planet et la ZA de la Défraisse : voirie et trottoirs



Les travaux de réfection du réseau d'eau pluviale sur la route d'Avignon ont commencé lundi 31 Aout 2020.

La zone des travaux est située entre la place du Planet et le croisement de la Défraisse/Rue Romain Rolland.

Il s'agissait de remplacer le vieux carneau construit en pierre (1, 20 m de large sur 2 m de haut) qui se détériorait sur cette partie de voirie par des cadres béton un peu plus grands afin de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales du centre-ville vers le contre canal.

Outre le réseau d'eaux pluviales, les autres réseaux (eau potable et eaux usées) et l'enfouissement des lignes aériennes Enedis, les lignes téléphoniques et l'éclairage public sont en cours de terminaison.

La voirie doit être également refaite, une fois ces travaux terminés.

Il reste à la charge de la commune 190K€ sur l'exercice 2021.

v. Plan de réfection des Voiries et Chemins de Roquemaure (100 K€)

Deux rues seront réalisées en 2021 :

- Rue Chambon
- Rue du 11 novembre

Les travaux de voirie de 2021 seront financés par l'excédent 2020.

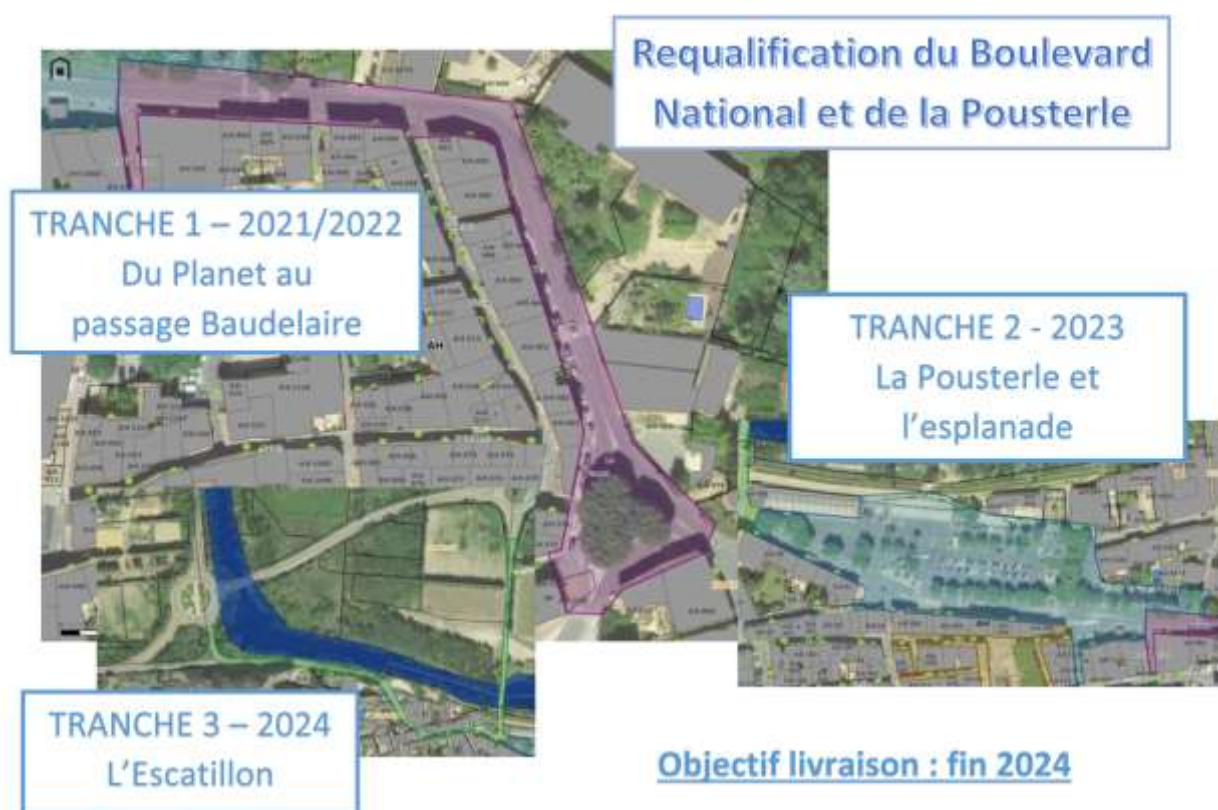
Pour l'ensemble des autres travaux, il sera donc fait appel en 2021 à l'emprunt une somme de 3 M€.

c. Projets Pluriannuels

Conformément au programme annoncé lors de notre campagne électorale, une première planification des grands travaux sur la période 2021-2025 a été réalisée, afin de planifier les dépenses de la commune et les travaux sur les réseaux réalisés par le Grand Avignon.

Ces travaux comprennent :

- o La réfection du boulevard National, la réalisation de l'esplanade et les travaux du pont de l'île de Miémart, en trois tranches :



- o Les voiries du centre-ville :

- Rue Victor Hugo et Paul Bert (en 2024)
- Quartier du 19 Mars (en 2025)

- o Et les chemins et voies rurales (150K€/an), avec en priorité la montée de la Plaine en 2022

Cette planification nécessitera un financement de la commune de 700K€/an, dont 200K€ pourrait venir d'un excédent budgétaire annuel et un emprunt travaux de 500K€/an, soit 2 M€ de plus d'emprunt d'ici la fin 2025.